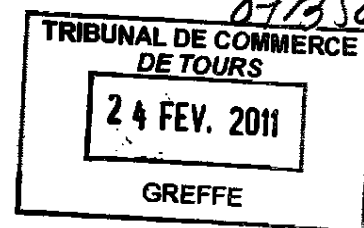


RMA AUDIT
Société Anonyme
Au capital de 133 518,75 euros
Siège social : 1 Route des Deux Lions
37200 TOURS

R.C.S. TOURS 342 934 502



3101147A

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 FEVRIER 2011
CONSTATANT LA REALISATION DEFINITIVE
DE LA REDUCTION DU CAPITAL**

L'an deux mille onze, le 14 février à neuf heures, au siège social à Tours,

Les administrateurs de la Société RMA AUDIT se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président, Monsieur Pierre-Alain MILLOT.

Sont présents et ont émarginé le registre de présence :

- . Monsieur Pierre-Alain MILLOT, Président du Conseil d'Administration,
- . Monsieur Jean-Marc REMONDEAU
- . Monsieur Alain AUCOUTURIER
- . Monsieur Marc-Olivier COURGEON
- . Monsieur Duc-Qui NGUYEN

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de tous les administrateurs en fonction peut valablement délibérer.

Monsieur Pierre-Alain MILLOT préside la séance en sa qualité de Président Directeur Général.

Le Président rappelle que les administrateurs sont réunis pour délibérer sur la constatation de la réalisation définitive de la réduction de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 décembre 2010.

Réduction de capital avec attribution d'actifs à un actionnaire en échange de l'annulation d'actions.

1 - Exposé

Le Président rappelle les points suivants :

1/ Par délibération en date du 30 décembre 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société a décidé :

- d'attribuer à un actionnaire, la SARL RMA PARTENAIRES, la participation que détient notre Société dans le capital de la SARL RMA, soit 9 105 parts de 8 euros chacune.
- d'annuler en contrepartie 5 279 actions de 18,75 euros chacune de notre Société, appartenant à la SARL RMA PARTENAIRES, et de réduire corrélativement le capital social d'un montant de 98 981,25 euros.

L'Assemblée Générale a conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mener à bien cette réduction de capital, effectuer la modification corrélatrice des statuts, et ce dans un délai de deux mois à compter de la date de l'Assemblée.

Handwritten marks and signature at the bottom of the page.

2/ Deux exemplaires enregistrés du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ont été déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Tours le 6 janvier 2011.

3/ L'avis de réduction du capital a été publié le 5 janvier 2011 dans La Renaissance Lochoise, journal d'annonces légales.

2 - Réalisation de la réduction de capital.

A la date du 10 février 2011, soit à l'expiration du délai de 20 jours à compter de la date du dépôt au Greffe du procès-verbal de l'Assemblée (art. L 225-205 et R 225-152), aucune opposition de créancier n'a été signifiée à la Société.

Le Conseil constate la réalisation définitive de la réduction du capital d'un montant de 98 981,25 euros par distribution d'actifs à un actionnaire.

3 - Modification des statuts

Le Conseil d'administration, comme conséquence de la réalisation de la réduction de capital ci-dessus mentionnée, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts qui sont désormais libellés ainsi qu'il suit :

ARTICLE 6 - FORMATION DU CAPITAL

Il est rajouté à cet article l'alinéa suivant :

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 2010, le capital social a été réduit de 98 981,25 euros par annulation de 5 279 actions, pour être ramené à 133 518,75 euros.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 133 518,75 euros. Il est divisé en 7 121 actions d'une seule catégorie de 18,75 euros chacune, entièrement libérées.

Le reste de l'article est inchangé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Enregistré à : SIE DE TOURS OUEST (ENREGISTREMENT)

Le 17/02/2011 Bordereau n°2011/373 Case n°8

Est 2121

Enregistrement : 125 €

Pénalités :

Total liquidé : cent vingt-cinq euros

Montant versé : cent vingt-cinq euros

La Contrôleuse

Cristina RUFFIER
Contrôleuse